



## EXAMEN DES AFFLEUREMENTS

Les affleurements sont des formations rocheuses en surface ou près de la surface. L'examen des affleurements est l'analyse des échantillons prélevés au cours de la prospection et de l'échantillonnage préliminaire en surface.

Les analyses sont effectuées par un laboratoire externe, à distance des sites d'échantillonnage.

L'examen des affleurements est habituellement effectué aux étapes EX-3, EX-4 et EX-5 de l'exploration (voir le [diagramme](#)).



Les échantillons étant analysés en laboratoire, aucun impact environnemental n'est associé à l'examen des affleurements rocheux.

Seuls les titulaires de claims peuvent prélever des échantillons sur les terres visées par leurs claims. Un permis du MERN est exigé si le poids des échantillons dépasse 50 tonnes métriques